



# Assemblée générale

Distr. générale  
29 juillet 2009  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante quatrième session

Point 54 de l'ordre du jour provisoire\*

**Suivi et mise en œuvre des textes issus  
de la Conférence internationale de 2002  
sur le financement du développement  
et préparatifs de la Conférence d'examen de 2008**

## **Rapport intérimaire sur les sources innovantes de financement du développement**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Conformément à la demande faite au Secrétaire général au paragraphe 51 de la Déclaration de Doha sur le financement du développement (voir A/CONF.212/7), le présent rapport fait le point de la question des sources innovantes de financement du développement, en tenant compte de toutes les initiatives existantes.

---

\* A/64/150.



## I. Introduction

1. Le Consensus de Monterrey sur le financement du développement<sup>1</sup> a affirmé la nécessité de chercher « des sources novatrices de financement » (par. 44) donnant ainsi le coup d'envoi de ce qui est devenu une vaste entreprise d'expérimentation et de mise en œuvre de toute une série de nouveaux mécanismes destinés à encourager les pays parvenus à des degrés divers de développement dans la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). En mars 2008, le Secrétaire général a indiqué que les nouvelles initiatives de financement du développement s'étaient « multipliées et diversifiées. Animés d'un nouvel esprit de partenariat entre pays développés et pays en développement, divers groupements ont envisagé, ensemble, de nouveaux moyens d'accroître le financement accordé au développement. La recherche et la mise en œuvre de nouveaux moyens de financement pourraient à l'avenir se caractériser avant tout par ce mode de collaboration » (E/2008/7, par. 1). En ce temps de crise économique et financière, il est primordial de poursuivre l'effort de coopération internationale pour le développement dans le cadre de cette nouvelle modalité compte tenu du formidable élan créatif né de la volonté de coopération renforcée au service de la mobilisation de revenus et des importants financements qui pourraient s'ensuivre. Les spécificités de cette démarche peuvent également jouer un rôle important dans le traitement de la question de l'utilisation des biens publics mondiaux, face notamment au défi du changement climatique.

2. La première illustration concrète de ce schéma de financement innovant a été la publication en 2004 du rapport de la Commission Landau sur des solutions innovantes du financement du développement. À cette occasion, les Présidents de la France et du Brésil ont fait aux Nations Unies une déclaration commune sur l'action contre la faim et la pauvreté. Le rapport Landau préconise un partenariat entre pays en développement et pays développés afin de s'attaquer aux défis et aux risques face auxquels la communauté humaine est, de fait, solidaire. Il étudie la viabilité de nouvelles sources de financement telles que les taxes de solidarité et les mécanismes de marché qui pourraient être coordonnés par une instance internationale mais dont l'application interviendrait au niveau national. En 2005, dans l'enceinte des Nations Unies, la Déclaration sur les sources innovantes de financement du développement a été entérinée par 79 chefs d'État. Elle a été régulièrement rappelée à l'initiative du Groupe de promotion des taxes de solidarité pour le développement, rebaptisé en mai 2009 Groupe pilote sur les financements innovants pour le développement (ci-après appelé Groupe pilote), aux sessions de l'Assemblée générale.

3. La phase pilote est aujourd'hui terminée. Plusieurs mécanismes sont en place et il est question d'en créer d'autres pour aller au-delà des activités initiales dans le secteur de la santé. Les sources innovantes de financement du développement couvrent aujourd'hui un large spectre de dispositifs. Outre les mesures fiscales, elles comprennent les contributions volontaires, les mécanismes de marché, les garanties de prêts et les redevances. Elles se distinguent par leur stabilité, leur inscription dans la durée, leur complémentarité par rapport à l'aide publique au développement et leur orientation vers le partage élargi des bienfaits de la mondialisation.

---

<sup>1</sup> *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey, Mexique, 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

4. De nouveaux acteurs sont apparus. Le thème du financement novateur a bénéficié d'une attention internationale considérable, grâce notamment aux travaux du Groupe de travail de haut niveau sur les financements innovants pour les systèmes de santé et du Groupe pilote. Cette dernière instance, composée de pays Membres, d'organisations internationales et d'organisations non gouvernementales, a pour vocation de fédérer les différentes initiatives et les idées nouvelles. En l'occurrence, elle a renforcé la solidarité internationale tout en cherchant à corriger les effets négatifs de la mondialisation et les déficiences du marché en facilitant la coopération internationale comme jamais auparavant. Le financement novateur est le fer de lance d'une nouvelle vision de la coopération internationale pour le développement. Une équipe spéciale de haut niveau a été chargée d'étudier et de recommander des initiatives qui permettraient d'augmenter les aides internationales en cette période de crise. L'investissement social doit être protégé malgré les turbulences économiques. L'Équipe spéciale de haut niveau sur les financements innovants, coprésidée par le Premier Ministre britannique et le Président de la Banque mondiale, a fait des recommandations à la sixième réunion plénière du Groupe pilote à Paris le 29 mai afin de lever des fonds supplémentaires au profit de 100 millions de personnes particulièrement vulnérables prises au piège de la pauvreté en raison de la crise alimentaire qui a précédé la récession économique. L'attention portée au thème des financements novateurs grâce au Groupe de travail de haut niveau sur les financements innovants pour les systèmes de santé et au Groupe pilote a conduit à la création du I-8 Group/L.I.F.E. (Leading Innovative Financing for Equity) dans le but d'intensifier la promotion des financements innovants<sup>2</sup>. Ce groupe est étroitement associé aux travaux des Nations Unies. Il est en effet chargé de faire en sorte que les initiatives innovantes de financement les plus prometteuses partagent leurs données d'expérience, élaborent une série de messages communs propres à appuyer les travaux du Groupe de travail de haut niveau sur les financements innovants pour les systèmes de santé et ceux du Groupe pilote, préparent ensemble le terrain pour de nouvelles actions, et coordonnent l'affectation des fonds dans une optique d'impact maximum sur le terrain. Ce dernier élément est particulièrement pertinent en ce sens qu'il s'inscrit dans un débat global sur l'évolution de l'architecture des systèmes de santé et la nécessité de réduire les coûts de transaction.

5. *La solidarité comme base de la coopération internationale pour la mobilisation des ressources.* L'un des aspects clef du financement innovant du développement est la solidarité humaine. La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement à l'horizon 2015 est une ambition partagée par l'ensemble de la communauté internationale. La volonté de trouver des sources innovantes de financement a encouragé les pays développés et les pays en développement à proposer et mettre en œuvre des nouveaux mécanismes dans un esprit de coopération sans précédent. Les mécanismes de financement innovants ont une forte composante de partenariat, d'élaboration et de prise de décisions communes associant les pays développés et les pays en développement à la mobilisation de

---

<sup>2</sup> Les huit mécanismes du I-8 sont les suivants : Facilité internationale de financement pour la vaccination, créée pour appuyer l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination (GAVI), UNITAID, les Engagements de marché garanti pour les vaccins, l'initiative « Debt2Health » du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, (PRODUCT) RED, initiative d'Investissement social responsable de l'Agence française de développement, utilisation des recettes du Marché du carbone et la Fondation du Millénaire pour le financement innovant au service de la santé.

ressources, alors que l'approche classique du financement limite le partenariat à l'utilisation des ressources en question. Ainsi, il est primordial qu'un dispositif tel que la taxe sur les billets d'avion continue d'être appliqué à la fois dans les pays développés et dans les pays en développement dans le monde entier.

6. Ce trait ressort aussi des nouveaux partenariats nés des initiatives de financement innovant, comme l'illustre le cas du Groupe pilote. L'adhésion de pays supplémentaires apportant leurs propres propositions de mécanismes de financement a fait germer une foule d'idées créatives. Le premier exemple de source innovante de financement du développement figure au paragraphe 44 du Consensus de Monterrey, qui mentionne « l'utilisation des droits de tirage spéciaux pour le développement »<sup>1</sup> et porte déjà le principe de la coopération au service de la mobilisation de revenus pour le financement du développement. Le projet défendu par la Norvège concernant l'impact des mouvements illicites de capitaux sur le développement, qui pourrait dégager des ressources d'un montant près de 10 fois supérieur à celui de l'aide publique au développement (APD) porte également cette marque.

7. *Prévisibilité et pérennité.* L'irrégularité des flux d'APD est depuis longtemps l'une des faiblesses du système d'aide au développement. L'une des caractéristiques des mécanismes de financement innovants est de contribuer à améliorer la prévisibilité des financements. Ainsi, les taxes internationales prélevées sur les billets d'avion pour servir à la réalisation d'un objectif défini d'un commun accord ne sont pas tributaires de l'évolution des paramètres politiques dans les pays donateurs. La remarque vaut pour d'autres initiatives telles que le projet de taxe sur les opérations de change. L'action internationale concertée et coordonnée au niveau national visant à mobiliser des ressources au service d'une cause convenue d'un commun accord est une nouveauté capitale. Les taxes peuvent être prélevées sur des activités qui ont un impact international ou qui retirent un avantage de la mondialisation, par exemple les voyages aériens et les opérations de change. Cette approche donne donc un moyen de trouver des financements à long terme à des fins de développement.

8. *Correction des déficiences du marché.* Une autre caractéristique importante du financement innovant est de corriger les déficiences du marché. Il existe en sus de la Facilité internationale de financement pour la vaccination de nombreuses autres propositions, qui visent notamment à atténuer les effets du changement climatique et pourraient se multiplier à l'avenir. Le financement de la recherche de médicaments contre les maladies tropicales n'intéresse guère les laboratoires privés, qui veulent avant tout rentabiliser leur investissement rapidement. Les alliances internationales visant à trouver les financements nécessaires en émettant des obligations raisonnablement rentables corrigent de manière innovante le court-termisme qui est l'un des défauts du marché (en vertu de quoi ne pas investir ne donne pas le meilleur résultat à long terme, alors que le marché indique le contraire à court terme).

9. *La participation élargie au-delà du cercle des gouvernements nationaux.* La volonté de trouver des financements innovants du développement et de participer à l'effort financier international dépasse le cercle des gouvernements nationaux, puisqu'elle est également partagée par des collectivités territoriales, des acteurs privés et des particuliers. Des municipalités, des administrations locales, des fondations privées et des organisations internationales figurent également en bonne place dans la recherche de sources innovantes de financement du développement.

10. L'élan initial à l'origine de ce nouveau cadre dynamique et prometteur est une prise de conscience : la réalisation des objectifs fixés lors du Sommet du Millénaire à l'échéance de 2015 nécessitera un doublement de l'APD. Le Consensus de Monterrey engage tous les pays développés à prendre des mesures concrètes pour porter le montant de leur APD à 0,7 % de leur produit national brut (PNB). Depuis 2002, on est loin du compte. Il ressort nettement du Consensus que l'expansion des modalités de financement innovantes n'exonère pas les pays développés de leurs responsabilités en matière d'APD. La contribution apportée par les dispositifs de financement innovant du développement consiste à faire jouer la solidarité internationale au service d'actions concrètes à la hauteur de la formidable volonté politique requise pour tenir les engagements en matière d'APD. À l'heure où la communauté internationale est confrontée au défi urgent du changement climatique, le type de solidarité illustré par les financements innovants est plus indispensable que jamais.

11. Le moment est venu de consolider l'effort d'approfondissement du travail d'analyse du financement innovant et d'entretenir la mobilisation et la sensibilisation internationales. Le Groupe pilote est devenu un important lieu d'échange d'idées sur le financement innovant. Il mobilise des représentants de 55 pays Membres du monde entier, d'organisations internationales et des sociétés civiles et élargit ainsi considérablement la coordination de l'ensemble des efforts liés aux financements innovants.

## **II. Le financement innovant du développement : mécanismes existants**

12. Les instruments de l'aide internationale au développement se sont considérablement diversifiés depuis la Conférence de Monterrey, grâce à ce qu'il est convenu d'appeler les « sources innovantes de financement », qui procèdent d'une compréhension plus fine des défis et des risques auxquels sont confrontés les pays en développement et s'attaquent aux obstacles identifiés dans le but de parvenir à des résultats spécifiques en matière de développement.

13. Le concept d'innovation s'étend maintenant à des formes aussi diverses que les fonds thématiques d'affectation spéciale, les garanties publiques et les mécanismes d'assurance, la coopération internationale en matière fiscale, les prises de participation, les obligations indexées sur la croissance, les prêts à effet contre-cyclique, les systèmes de distribution de d'écoservices mondiaux, de microfinance et de mésofinance, etc. Adapter ces instruments selon les besoins et les fragilités spécifiques des pays en développement et les déficiences avérées du marché est l'un des défis permanents du financement du développement. Des progrès considérables ont pourtant été accomplis, en termes de résultats pratiques et de mobilisation internationale, et les sources innovantes de financement ont été reconnues au plus haut niveau dans un certain nombre de déclarations multipartites.

14. Depuis la Conférence de Monterrey, l'exploration, l'expérimentation et la promotion des sources innovantes de financement sont surtout le fait de groupes de pays, qui grandissent rapidement. En octobre 2003, le Président français a nommé un groupe de travail sur les nouvelles contributions financières internationales, dont le rapport a été publié en septembre 2004. En janvier 2004, les Présidents du Brésil, du Chili et de la France ont mis sur pied un groupe technique d'étude des mécanismes de financement innovants appelé Groupe d'action contre la faim et la

pauvreté, avec la coopération du Secrétaire général. Ils ont été rejoints plus tard par l'Algérie, l'Allemagne et l'Espagne. Le 20 septembre 2004, à la réunion des chefs d'État et de gouvernement tenue à New York, la Déclaration sur l'action contre la faim et la pauvreté a été soutenue par 107 pays.

15. Au Sommet mondial de 2005, les chefs d'État et de gouvernement réunis à New York se sont joints à l'effort international, et 79 pays ont entériné la Déclaration sur les sources innovantes de financement du développement, dont les coauteurs étaient l'Algérie, l'Allemagne, le Chili, l'Espagne et la France.

16. Le Président français a convoqué à Paris du 28 février au 1<sup>er</sup> mars 2006 une autre réunion qui a abouti à la mise en place d'une équipe plus étoffée appelée Groupe de promotion des taxes de solidarité pour le développement, première structure institutionnelle internationale d'action pratique. Ce groupe était chargé de trouver des appuis dans la communauté internationale, en faveur premièrement d'une taxe sur les billets d'avion (taxe introduite en France en juillet 2006), et deuxièmement d'autres taxes de solidarité et de sources de financement potentiellement innovantes. Quarante-quatre pays l'ont rejoint à la Conférence de Paris et 17 ont annoncé leur intention d'instaurer une taxe sur les billets d'avion. Le Groupe de promotion compte aujourd'hui 55 pays membres et 3 pays dotés du statut d'observateur, ainsi que de grandes organisations internationales comme la Banque mondiale, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et des organisations non gouvernementales. Il dispose d'un secrétariat permanent à Paris et fonctionne sur la base d'une présidence tournante de six mois. Il s'est réuni à ce jour au Brésil, en Corée du Sud, en France, en Guinée, en Norvège et au Sénégal. Des réunions plénières se sont tenues à Brasilia, Oslo, Séoul, Dakar et Conakry; la plus récente était à Paris, en mai 2009.

17. Les activités du Groupe de promotion des taxes de solidarité ont permis de recenser plusieurs familles d'initiatives : les taxes de solidarité sur les activités mondialisées, prélevées au niveau national mais dans un schéma de coordination internationale, les mécanismes de préfinancement basés sur les marchés financiers mais adossés à des garanties ou à des soutiens de l'État, la facilitation par les pouvoirs publics des contributions volontaires du secteur privé au moyen d'incitations fiscales et d'intermédiations techniques, et plus généralement les instruments de mobilisation de ressources supplémentaires autres que celles de l'APD et des marchés. Les sources innovantes de financement explorées concrètement à ce jour sous les auspices du Groupe comprennent les taxes sur les opérations de change, les taxes sur les ventes d'armes, la taxe carbone, la Facilité financière internationale, les garanties de marché, les taxes de solidarité sur des produits tels que les billets d'avion, la lutte renforcée contre l'évasion fiscale et les mouvements de capitaux illicites, et une loterie mondiale.

18. Un certain nombre d'initiatives sont passées du stade de projet à celui de la réalisation. Plusieurs mécanismes mis au banc d'essai depuis 2006 ont déjà démontré leur efficacité, notamment dans le domaine de la santé. L'initiative internationale de contribution solidaire dans le secteur du transport aérien international a été le premier d'entre eux. Le Président français et son Ministre des affaires étrangères d'alors, ainsi que le Président du Brésil et les Gouvernements britannique, chilien et norvégien, ont décidé d'instaurer une taxe modique sur les billets d'avion, dont le produit devait servir à améliorer l'accès aux traitements du VIH/sida, de la tuberculose et du paludisme, à réduire le prix des médicaments et

des tests, à accélérer l'acheminement des traitements à ceux qui en ont besoin. La taxe sur les billets d'avion, que doit acquitter tout voyageur en partance d'un aéroport situé sur le territoire du pays appliquant le système, n'a eu aucun effet mesurable sur le trafic aérien et procure donc une source de financement stable. Les contributions prélevées au niveau national vont ensuite à une instance de coordination qui en affecte une grande partie à la Facilité internationale d'achat de médicaments (UNITAID), créée pour réduire le coût des traitements contre le paludisme, la tuberculose et le VIH/sida grâce à un mécanisme agissant à la fois sur la demande et sur l'offre. En finançant l'autorité d'achat mondial de médicaments qu'est UNITAID, les donateurs, à savoir notamment les États et les fondations privées, lui donnent un pouvoir d'achat considérable qui lui permet de négocier des remises de l'ordre de 25 % à 50 % par rapport aux prix publics, notamment sur les médicaments antirétroviraux, lesquels sont ensuite expédiés dans le monde entier aux pays qui en ont le plus besoin. En garantissant des rentrées régulières et prévisibles pour les achats de médicaments, UNITAID joue également un rôle influent auprès des fabricants : elle les encourage à investir dans des projets de recherche et développement de médicaments qu'ils ne produiraient pas dans d'autres circonstances.

19. La taxe sur les billets d'avion rapporte d'après les estimations 220 millions d'euros chaque année dans le monde; elle a permis à la France de trouver à ce jour 160 millions d'euros d'aide conventionnelle supplémentaires. Depuis la création d'UNITAID, 29 pays se sont joints à la France pour financer ce mécanisme qui reçoit environ 300 millions de dollars par an – sans effets négatifs sur l'industrie aérienne. La Facilité a été officiellement lancée à l'Assemblée générale le 19 septembre 2006. Un accord d'hébergement a également été signé avec l'OMS.

20. La promotion de la taxe sur les billets d'avion reste une priorité du Groupe pilote, qui a créé une équipe spéciale des pays africains à Conakry afin d'amener le plus grand nombre possible d'États du continent à instaurer cette taxe de solidarité selon leurs propres spécificités.

21. Les promoteurs de la formule réfléchissent à une autre idée, à savoir collecter de très petites sommes d'argent auprès de la multitude de passagers qui empruntent les transports aériens partout dans le monde, et ce sur une base strictement volontaire. L'initiative serait révolutionnaire à trois titres : premièrement, elle ne s'adresserait pas uniquement aux donateurs des pays développés; deuxièmement, sa pérennité ne serait pas basée sur des contributions obligatoires, mais plutôt sur l'accumulation d'un très grand nombre de dons d'un montant très modique; troisièmement, elle serait gérée par l'Internet et des mécanismes de paiement automatique – ce qui réduirait les frais de collecte à un niveau proche de zéro. Comme des initiatives similaires vont sans doute produire des flux de ressources supplémentaires beaucoup plus prévisibles, l'invention d'instruments ne pourra qu'évoluer davantage dans cette voie très prometteuse, compte tenu de la nouvelle nécessité de trouver des ressources supplémentaires prévisibles dans de nombreux autres domaines. La Fondation du Millénaire, née en novembre 2008, s'est donnée pour mission d'élaborer et de mettre en place des mécanismes de financement innovants afin d'appuyer la réalisation des trois OMD relatifs à la santé. La Fondation du Millénaire pour les financements innovants dans le secteur de la santé met au point un mécanisme de mobilisation de fonds qui permettra à tout voyageur de faire très facilement un microdon volontaire à UNITAID afin de contribuer à la lutte contre la grave crise sanitaire des maladies contagieuses qui menacent les populations les plus vulnérables de la planète. La Fondation dispose d'un capital de

départ fourni par UNITAID, qui sera le principal bénéficiaire des collectes de dons. Son conseil d'administration compte des représentants des gouvernements donateurs et bénéficiaires – dont le Brésil, le Chili, la France, la Norvège et le Royaume-Uni, des pays d'Afrique et d'Asie, des organismes des Nations Unies spécialisés dans la lutte contre le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose, des communautés touchées par des maladies, ainsi que la Fondation Bill et Melinda Gates.

22. La Facilité Internationale de financement pour la vaccination a été le deuxième projet réussi. Elle résulte d'une proposition faite initialement par le Royaume-Uni en 2003 et présentée à la communauté internationale par le Secrétaire général de l'ONU en 2005. Après la Conférence de Monterrey, le Royaume-Uni a défendu l'idée d'une « mégafacilité » chargée de mobiliser des fonds au service des OMD. La formule traduit une approche originale du financement qui consiste à combiner les sources de financement publiques et privées. L'idée était d'émettre des obligations garanties par des engagements liant les donateurs pour une période de 10 à 20 ans. Cet instrument de mobilisation des ressources permet de garantir les flux d'aide à long terme très en amont des projets et par conséquent de mobiliser des ressources précieuses pour une période donnée et disposer ainsi d'une masse critique de financement pour avancer rapidement vers la réalisation des OMD.

23. La Facilité pour la vaccination a été lancée en janvier 2006 par l'Espagne, l'Italie, la Norvège, la Suède et la Fondation Bill et Melinda Gates, aux côtés de la France et du Royaume-Uni. L'Afrique du Sud s'est jointe à eux en mars 2007. Des discussions sont en cours pour inviter d'autres pays. Il s'agit essentiellement d'un mécanisme de préfinancement à grande échelle basé sur des obligations garanties. Les fonds sont levés en émettant des obligations adossées aux promesses de contributions faites par les donateurs, pays ou fondations privées. Des obligations sont émises régulièrement sur les marchés sur la base des promesses de contributions signées par les donateurs. Les flux de fonds sont stables, prévisibles et utilisables directement pour des projets dans le secteur de la santé.

24. Les engagements financiers souverains irrévocables sont structurés de manière à générer des flux de trésorerie sur 20 ans, ce qui vaut à la Facilité de bénéficier de la notation AAA. Les donateurs ont annoncé des contributions de près de 4 milliards d'euros sur 20 ans destinées à financer des programmes de vaccination dans les pays en développement. En fait, en vendant les obligations sur les marchés des capitaux, on convertit les engagements des gouvernements à 20 ans en liquidités disponibles immédiatement. L'émission d'une première obligation de référence sur le marché mondial en novembre 2006 a rapporté 1 milliard de dollars, et les investissements réalisés par des particuliers japonais représentaient l'équivalent de 220 millions de dollars en mars 2008. À l'heure où les leviers financiers sont sur la sellette, c'est là un effet multiplicateur on ne peut plus constructif.

25. La Facilité espère lever dans les 10 prochaines années quatre fois plus de fonds sur les marchés financiers que lors de l'émission obligataire de 2006 – suffisamment pour financer la vaccination d'un demi-milliard d'enfants dans le cadre des campagnes de lutte contre la rougeole, le tétanos et la fièvre jaune. Elle devrait porter ses dépenses à 500 millions de dollars par an jusqu'à 2015 en émettant sur les marchés financiers des obligations flottantes pour une valeur de 4 milliards de dollars afin de financer des programmes de vaccination de 2006 jusqu'en 2015 dans 70 pays parmi les plus pauvres de la planète, grâce au Fonds de l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination (GAVI).



26. L'Alliance GAVI gère des ressources qu'elle affecte à des projets de vaccination d'une efficacité avérée. Sa capacité a été considérablement renforcée par la Facilité financière pour la vaccination, puisque l'intégralité du montant de 1,2 milliard de dollars mobilisé au cours des deux dernières années est déjà injectée dans des programmes de vaccination. Huit cent soixante-deux millions de dollars ont été déboursés dans la seule année 2007 pour divers programmes d'amélioration des systèmes de santé et de vaccination, par exemple l'initiative pour le vaccin pentavalent. Plus de 500 millions d'enfants pourraient ainsi être sauvés à l'avenir. D'autres initiatives importantes sont en cours pour combattre la rougeole, la fièvre jaune, la poliomyélite et le tétanos néonatal.

27. Le troisième dispositif, connu sous le nom de Mécanisme de garantie de marché, proposé initialement il y a quelques années dans les milieux universitaires, relève d'une approche similaire associant les instruments du marché et les financements publics. L'Italie l'a présenté à ses partenaires du G-8 en 2005 lors de l'examen du financement des programmes de santé dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. Le premier rapport (2005) sur le mécanisme a été accueilli avec beaucoup d'intérêt et les membres du G-8 ont décidé d'engager une étude de faisabilité. S'est alors engagé un processus préparatoire long et complexe qui devait permettre de traduire l'idée dans les faits, avec l'appui technique de la Banque mondiale, de l'Alliance GAVI et de l'UNICEF. La première réunion technique du Mécanisme s'est tenue à Rome en septembre 2006, avec la participation des pays du G-8; elle a donné lieu à l'adoption d'un projet pilote de lutte contre le pneumocoque, bactérie responsable d'une forme mortelle de pneumonie qui tue encore 1,6 million de personnes chaque année, des enfants pour la plupart.

28. Les garanties de marchés cherchent à remédier aux déficiences des marchés pharmaceutiques, surtout dans le cas des pays les plus pauvres, en établissant des partenariats contractuels entre des donateurs et des laboratoires pharmaceutiques afin d'axer la recherche sur les maladies négligées et de proposer sur le marché des médicaments à des prix abordables. Les gouvernements donateurs engagent des fonds pour garantir le prix des vaccins après leur mise au point, ce qui crée un marché futur viable. Ces engagements ont également des effets incitatifs – ils encouragent par exemple la mise au point de vaccins utiles aux pays pauvres.

29. L'annonce par l'Italie de la création d'un mécanisme de garantie de marché pour un nouveau vaccin contre le pneumocoque a donné lieu à des annonces de contributions d'un montant total de 1,5 milliard de dollars (soit la taille recommandée dans le projet pilote de mise au point vaccinale) faites à Rome le 9 février 2007 par six donateurs (Canada, Italie, Norvège, Royaume-Uni, Fédération de Russie et Fondation Bill et Melinda Gates). Un vaccin existe déjà, mais il ne couvre pas les principales souches présentes dans les pays en développement. Si tout se passe bien, l'introduction accélérée du vaccin contre le pneumocoque devrait débiter en 2010. Le Mécanisme de garantie de marché devrait encourager deux ou trois multinationales et au moins un laboratoire d'un pays émergent à investir dans la mise au point, la fabrication et la mise sous licence de nouveaux vaccins, en utilisant des technologies de deuxième génération plus performantes pour produire des formules vaccinales correspondant aux besoins des pays en développement. Un accord a également été trouvé sur la structure institutionnelle de la GAVI qui accueillera le secrétariat du Mécanisme.

30. Un pas décisif a été fait avec la création d'instruments comme la GAVI et UNITAID. Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme

et l'Alliance GAVI financent aujourd'hui une part croissante de leurs travaux sur les deux dispositifs. Ces projets pilotes doivent être portés à leur plein potentiel, comme il a été rappelé à la réunion de haut niveau sur les OMD tenue à l'Assemblée générale en septembre 2008, dans la Déclaration « Action contre la faim et la pauvreté : les sources innovantes de financement du développement », et compte tenu de la création du Groupe de travail de haut niveau sur les financements innovants pour les systèmes de santé.

31. Un autre mécanisme de financement novateur appelé l'initiative Debt2Health a été présenté à Berlin le 26 septembre 2007 sous les auspices du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Il consiste à alléger le fardeau pesant sur les ressources des pays en développement en convertissant une partie de leur dette en investissements dans le secteur de la santé. Dans le cadre d'accords négociés au cas par cas, les créanciers renoncent au remboursement d'une partie de leur créance à condition que les pays bénéficiaires investissent dans la santé la somme convenue en contrepartie, par l'intermédiaire du Fonds mondial.

32. L'Allemagne, premier créancier à utiliser le dispositif Debt2Health, s'est engagée à convertir 200 millions d'euros de dettes en crédits pour la santé d'ici à 2010. Elle a signé un premier accord de conversion avec l'Indonésie à l'occasion du lancement mondial de Debt2Health, pour un montant de 50 millions d'euros, qui servira à financer des investissements urgents et vitaux dans des services de lutte contre le VIH et des interventions de santé publique en utilisant les systèmes du Fonds mondial. Elle a signé un autre accord de conversion Debt2Health avec le Pakistan, pour un montant de 40 millions d'euros, en marge de la Conférence internationale sur le financement du développement qui s'est tenue à Doha en novembre 2008. D'autres accords sont en négociation, concernant notamment la conversion d'une portion (75 millions de dollars australiens) de la dette de l'Indonésie contractée sous forme de crédits à l'exportation. Au vu des négociations Debt2Health en cours, les conversions de dette auront dégagé d'ici à 2010 quelque 450 millions de dollars supplémentaires au profit de la lutte contre le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose; ce chiffre pourrait bien doubler à l'horizon 2015 car les créanciers et les pays endettés sont de plus en plus nombreux à adhérer à l'initiative.

33. Le train de mesures fiscales actuellement à l'étude est une autre innovation conçue pour avoir un effet systémique sur le changement climatique. Les concentrations de dioxyde de carbone et l'épuisement des réserves de combustibles fossiles – deux des plus grands défis environnementaux de la planète – ne sont pas suffisamment prises en compte dans le système des prix. S'il a augmenté durant les dernières décennies, le prix des combustibles fossiles reste trop bas et trop instable pour modifier les choix individuels. La taxe carbone peut contribuer à induire des changements systémiques en augmentant le coût des émissions. L'Union européenne a introduit dans son « paquet énergie-climat » un mécanisme de taxation obligatoire des émissions de CO<sub>2</sub>. Les recettes seront distribuées aux États Membres, sous réserve qu'ils consacrent au moins 20 % du montant qui leur sera attribué à des politiques en faveur des énergies renouvelables. D'autres groupements régionaux peuvent par la suite rejoindre le dispositif ou en créer de semblables.

34. L'action internationale collective est un outil capital de mobilisation effective, efficace et équitable à la hauteur des enjeux du changement climatique. Le « paquet énergie-climat » de l'Union européenne compte participer au financement de projets d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique, en particulier à travers le marché du carbone, dans le cadre d'un accord international plus large

autour de l'objectif stratégique défini par le Conseil européen, à savoir maintenir sous le seuil des 2°C la hausse de la température moyenne à la surface du globe par rapport à l'ère préindustrielle. Dans ce contexte, la stratégie internationale d'investissement énergétique est une composante essentielle de l'action engagée pour faire face au changement climatique. Comme l'a indiqué le Conseil européen, les États Membres décideront, dans le respect de leurs règles constitutionnelles et budgétaires, de l'utilisation du produit des ventes sur le marché européen des quotas d'émission. Les États Membres se sont déclarés disposés à en consacrer au moins la moitié à des projets pour l'environnement – réduction des gaz à effet de serre, adaptation et atténuation des effets du changement climatique, lutte contre la déforestation, développement des énergies renouvelables, amélioration de l'efficacité énergétique et promotion d'autres technologies facilitant la transition vers une économie sûre et viable à faibles émissions de carbone, notamment par un renforcement des capacités, des transferts technologiques et la recherche et développement. Une partie des fonds générés pourrait être utilisée pour promouvoir et financer des mesures d'atténuation et d'adaptation face au changement climatique dans les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, dans le dispositif qui pourrait émerger à la conférence de Copenhague à la fin de 2009.

35. Le paiement des services écosystémiques est un autre exemple de dispositif innovant conçu pour aiguiller les ressources vers les artisans de la préservation des biens publics. Il est déjà de rigueur localement dans différentes régions du monde, et cela pour toute une série d'écoservices. Il met à la charge des utilisateurs du bien public une partie des dépenses engagées par celles et ceux qui ont produit ce bien et le préservent. C'est ainsi que les utilisateurs qui prélèvent en aval de l'eau purifiée par une forêt située en amont paient les forestiers de manière à assurer la pérennité du service rendu. Des instruments similaires pourraient payer la prestation d'écoservices mondiaux tels que la préservation des forêts tropicales humides assurée par des pays comme le Brésil, l'Indonésie ou la République du Congo. Le mécanisme pour un développement propre institué en vertu du Protocole de Kyoto est un arrangement similaire qui permet aux pays industrialisés et à leurs industriels liés par des engagements de réduction des gaz à effet de serre d'investir dans des projets qui réduisent les émissions dans les pays en développement plutôt que dans leurs propres pays, où ces réductions sont plus coûteuses.

36. Pour ce qui est de l'avenir, la Déclaration de Doha appelle les gouvernements à continuer d'innover dans le financement du développement durant les six prochaines années. Ils doivent trouver des moyens originaux de lever des capitaux privés sur les marchés. Deux des six grandes innovations financières créées à ce jour – le mécanisme de marché garanti et Debt2Health – sont financées en fin de compte par des sources publiques. Trois puisent essentiellement à des sources commerciales. La taxe sur les billets d'avion s'applique aux clients des transporteurs aériens. Les recettes produites par le système d'échanges de quotas d'émission de CO<sub>2</sub> en Allemagne proviennent du secteur industriel, des transferts financiers d'un « mal public » vers un « bien public ». Ces mécanismes du secteur privé, dont certains sont obligatoires et d'autres facultatifs, augmentent véritablement les ressources. Moyennant un appui budgétaire, les fonds thématiques d'affectation spéciale et des dispositifs tels que le paiement des services écosystémiques et le mécanisme pour un développement propre sont quelques-uns des nouveaux outils conçus pour financer la collaboration permanente et à long terme des pays industrialisés et des pays en développement. Tout comme les dispositifs de mobilisation des ressources, la plupart d'entre eux continueront de

coexister et s'inscriront dans le nouveau paysage des politiques publiques mondiales.

37. Le Groupe pilote s'est intéressé d'emblée aux mouvements de capitaux illicites en provenance des pays en développement. À sa session plénière de Séoul, en septembre 2007, il a demandé à la Norvège de piloter une équipe de travail internationale chargée d'évaluer l'ampleur du phénomène et ses incidences sur le développement, d'étudier les législations existantes et les entraves qui gênent leur application, d'identifier les acteurs impliqués et leur mode opératoire et d'identifier des partenaires possibles et des outils de concertation supplémentaires. Comme il a été indiqué dans la Déclaration de Conakry de novembre 2008, « des sommes considérables sont soustraites au développement en raison de la fraude et de l'évasion fiscale, au Nord comme au Sud ». Ce problème mondial est particulièrement préoccupant dans les pays les moins avancés, qui sont privés des ressources dont ils ont absolument besoin pour financer les services publics et les investissements nationaux.

38. À cet égard, le Groupe pilote a souligné le lien direct qui existe entre les mouvements de capitaux illicites et le financement du développement, en se fixant pour objectif de veiller à ce qu'une juste part des ressources de la planète aille aux populations les plus pauvres, surtout celles des pays en développement. Il a également décidé que l'équipe spéciale travaillerait avec de nouveaux partenaires dans la nouvelle « Équipe spéciale mondiale » du programme mondial Intégrité financière, sous la direction de la Norvège et du Groupe pilote et avec la participation d'autres pays et organisations de la société civile intéressés. La première réunion de la nouvelle équipe spéciale s'est tenue à Washington en janvier 2009, date à laquelle le Groupe pilote a défini ses priorités pour un certain nombre de réunions internationales à venir.

39. Le Groupe pilote soutient aussi le principe de la solidarité numérique, initialement défendu par le Sénégal. Le « 1 % de solidarité numérique » qui doit alimenter le Fonds de solidarité numérique permettra de réunir les ressources nécessaires pour combler la fracture numérique entre pays développés et pays en développement, un obstacle majeur sur la voie du développement. Par ce mécanisme, toute institution publique ou privée peut s'engager à titre volontaire à introduire le principe du « 1 % de solidarité numérique » dans tous les appels d'offres de biens et services relatifs aux technologies de l'information et des communications. La Conférence mondiale sur la solidarité numérique qui s'est tenue à Lyon le 24 novembre 2008 a relevé le caractère novateur de la loi instituant cette contribution volontaire, votée par le Parlement sénégalais en 2008, et a demandé à tous les pays de soutenir les objectifs figurant dans le projet de convention internationale sur la solidarité numérique.

### **III. Le financement innovant du développement : initiatives à l'étude**

40. L'attention croissante portée aux sources innovantes de financement et les acquis de l'expérience font apparaître trois éléments importants pour l'avenir de cette nouvelle approche de la coopération internationale pour le développement.

41. Premièrement, l'exploration du dispositif révèle son potentiel d'approches novatrices en matière de dépenses pour le développement, allant maintenant de pair

avec des innovations dans le domaine de la mobilisation de fonds. Dans l'exemple de l'appui à la distribution de vaccins, l'intervention permet de corriger les déficiences du marché d'une manière qui lève du même coup les contraintes imposées par les écarts de revenus entre les pays. L'application du dispositif pour relever d'autres défis comme le changement climatique est prometteuse compte tenu de l'existence des mêmes disparités en termes de marchés et de capacités.

42. Deuxièmement, tous les pays et les autres parties profondément engagés dans les dispositifs savent que le renforcement et l'extension des mécanismes à d'autres domaines posent un certain nombre de problèmes. Les sources innovantes de financement permettent de trouver des fonds supplémentaires pour le développement, sur la base d'objectifs communs et d'un mode de coopération international sans précédent dans l'histoire. Mais l'expansion et le renforcement des activités nécessiteront à la fois des compétences techniques et un effort politique plus énergique.

43. Troisièmement, l'effort de coordination et de communication entre les mécanismes existants doit s'intensifier de manière à renforcer chacun d'entre eux et à trouver un consensus sur l'approche à adopter. L'expérience des dernières années montre que les idées individuelles peuvent déboucher sur des propositions viables dans le dispositif global. La visibilité de ces efforts doit être renforcée de manière à galvaniser les énergies.

44. Pour l'heure, il importe en priorité d'accroître le nombre d'acteurs associés au dispositif. Diverses propositions de contribution volontaire au moment d'un paiement sont à l'étude. Il est question par exemple d'une contribution de 1 dollar qui pourrait être faite en cliquant sur un onglet dans les sites Web de réservations de chambres d'hôtel, de billets d'avion et autres achats par Internet. Cette idée sera réalisée en mettant en place des mécanismes de financement innovants tels que la contribution volontaire de solidarité instituée par la Fondation du Millénaire, qui créera des millions d'occasions de faire un don en versant 2 dollars à chaque achat de billet d'avion.

45. Il existe toutes sortes de propositions de financements novateurs, mais toutes ne semblent pas bénéficier des mêmes soutiens politiques. Il convient maintenant de déterminer lesquelles sont les plus utiles et réalistes en termes de rapidité de mise en œuvre et de recettes, et de focaliser l'attention et l'action internationales sur leur traduction pratique dans des projets concrets. Ce consensus élargi se retrouve dans le rapport du Groupe de haut niveau sur le financement du développement (voir A/55/1000) désigné par le Secrétaire général en prévision de la Conférence de Monterrey, qui a relevé en 2001 parmi les sources innovantes de financement la taxe sur les opérations de change, la taxe carbone, l'allocation de droits de tirage spéciaux et/ou la création d'une organisation fiscale mondiale, autant d'idées qui pourraient assurément servir de points de repère pour définir le champ des priorités à court terme dans ce domaine.

46. *Taxe sur les opérations de change.* Le dispositif s'inspire de la taxe Tobin proposée dans les années 1970 dans un souci de réduire la volatilité des mouvements de capitaux transnationaux et de diminuer les risques de crise de change. Il lui ressemble pour ce qui est de la base des prélèvements et des mécanismes de collecte, mais s'en écarte en ce qui concerne la destination des taxes et les taux proposés. Si la taxe Tobin devait être suffisamment élevée pour avoir un effet sur le comportement des marchés des changes, la taxe sur les opérations de change doit être suffisamment minuscule pour lever des fonds sans perturber le

fonctionnement des marchés. Elle pourrait produire des recettes de l'ordre de 24 à 300 milliards de dollars par an, selon le taux de prélèvement appliqué. Comme le volume des opérations internationales est colossal, de l'ordre de quelque 1 000 milliards de dollars par jour, une taxe extrêmement modique sur les opérations de change pourrait rapporter des milliards de dollars sans perturber les marchés. Ainsi, une taxe coordonnée de 0,005 % sur toutes les grandes monnaies pourrait rapporter au moins 33 milliards de dollars chaque année. Plus important encore, elle n'accroîtrait la marge d'intermédiation du courtier que d'un point de base et contracterait le volume des opérations de 14 %, chiffre tout à fait dans la fourchette des variations de volume observées récemment et donc sans effet perturbateur sur les marchés des changes mondiaux. Le prélèvement de cette taxe sur les seules opérations de conversion de dollars des États-Unis dans d'autres monnaies rapporterait 28,4 milliards de dollars par an. Une taxe coordonnée sur l'euro et la livre britannique rapporterait quant à elle 16,5 milliards de dollars, et 12,3 milliards d'euros si elle n'était appliquée qu'à l'euro.

47. La taxe sur les opérations de change est donc une source prometteuse de financement indépendant et stable du développement; le Groupe pilote appuie depuis sa création ce projet qualifié de mécanisme simple et neutre d'un point de vue économique par le Président de la République française Jacques Chirac à la Conférence internationale de Paris sur la solidarité et la mondialisation, puisqu'il permet de « mobiliser une fraction des nouvelles richesses créées par la mondialisation, dont une large part échappe aujourd'hui à la fiscalité des États ». Il est parfaitement possible d'utiliser ce genre de taxe à large assiette mondiale pour répondre à des besoins planétaires tels que l'atténuation des effets du changement climatique et lancer de grands projets internationaux de développement.

48. *La taxe carbone.* La taxe carbone aide non seulement à réduire les émissions de CO<sub>2</sub> mais aussi à produire des recettes qui pourront être mises à contribution, en sus de l'APD multilatérale et bilatérale et des fonds mondiaux, pour relever les défis urgents que sont le changement climatique, les conflits et le VIH/sida. Selon le taux appliqué, elle pourrait générer jusqu'à 75 milliards de dollars par an pour financer le développement, mais il est vrai qu'une grande partie de cette manne ira peut-être aux salariés et aux industries touchées, en contrepartie des dépenses engagées pour réduire leurs émissions de carbone. À titre d'exemple, selon une proposition du gouvernement suisse, une taxe de 2 dollars par tonne de CO<sub>2</sub> rapporterait environ 48 milliards de dollars par an, mais compte tenu des formidables enjeux de la lutte immédiate contre ce « mal mondial » une taxe plus élevée enverrait à point nommé aux marchés un signal qui les encouragerait à accélérer les processus d'innovation et l'adoption de technologies propres.

49. La Suède, la Finlande, les Pays-Bas et la Norvège ont introduit la taxe carbone dans les années 1990. L'Union européenne avait envisagé un dispositif couvrant ses États membres avant de mettre en place son marché des émissions de carbone en 2005; l'Australie, l'Italie, le Royaume-Uni, les États-Unis, et le Canada réfléchissent à un mécanisme du même genre. Le Fonds monétaire international (FMI) s'est récemment prononcé pour une taxe mondiale uniforme sur les émissions de CO<sub>2</sub>, qui lui semble un moyen plus efficace pour gérer le changement climatique qu'une réglementation directe ou des normes de performance. Selon ses calculs, si tous les pays imposaient une telle taxe en 2013, le prix du carbone atteindrait 86 dollars la tonne à l'horizon 2040, ce qui correspond à une augmentation du prix du gallon d'essence de 0,27 dollar par rapport au prix actuel, pour une recette fiscale de 71 dollars par tonne de CO<sub>2</sub>. Les projections concernant le produit total de cette

taxe sur les émissions de carbone vont d'un très modeste 0,1 % du PIB mondial en 2020 à plus de 3 % en 2060. L'inconvénient de la formule mondiale est que les pays pauvres sont beaucoup plus taxés que les pays développés en proportion de leur PIB, d'où la nécessité de prévoir au minimum des transferts financiers transnationaux pour les aider à s'ajuster à ce scénario. La formule de la taxe mondiale uniforme risque aussi de mettre en difficulté les ménages à faible revenu, qui recourraient alors pour faire face à l'augmentation des prix à des stratégies risquant d'aggraver la dégradation de l'environnement. Comme moyen d'atténuation des effets du changement climatique et outil fiscal, la taxe carbone convient particulièrement bien aux économies matures.

50. Une taxe carbone internationale établie sur des critères environnementaux et structurée de manière à traduire correctement le principe des responsabilités différenciées selon les capacités pourrait, aux fins du financement des mesures d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets, profiter de l'élan donné par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et par la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques tenue à Bali en 2007, ainsi que de celui qui résultera de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques qui doit se tenir à Copenhague en 2009.

51. *Réduire les émissions liées à la déforestation dans les pays en développement.* Avec l'appui financier de la Norvège, l'ONU a lancé un plan prévoyant l'attribution de crédits carbone échangeables aux pays qui protègent et reconstituent leurs forêts tropicales. Les acheteurs seraient des pays désireux de ne pas dépasser leurs propres quotas d'émissions. Comme on évalue à 20 % la part de la déforestation dans les émissions de gaz à effet de serre responsables du changement climatique, l'avantage financier pourrait être substantiel notamment pour l'Afrique et l'Indonésie, où se trouvent les forêts tropicales menacées. Le montant des flux financiers vers l'ensemble des pays participants pourrait atteindre un milliard de dollars par an. Une autre proposition, émanant celle-là du Royaume-Uni, consiste à rémunérer les pays tropicaux en fonction de la taille de leurs forêts. Quel que soit l'instrument qui sera finalement retenu, la tendance est claire : il s'agira de corréler plus étroitement dans la prochaine décennie l'action face au changement climatique et le financement du développement.

52. *Les droits de tirage spéciaux (DTS).* La reprise des émissions de droits de tirage spéciaux (les DTS, instrument monétaire international initialement créé par le FMI pour constituer un actif de réserve liquide mondial stable) a été évoquée lors des débats multilatéraux sur la crise mondiale en cours. En avril 2009, les pays du G-20 ont demandé au FMI d'émettre l'équivalent de 250 milliards de dollars de DTS, à distribuer en proportion de la quote-part de chaque État membre du FMI.

53. D'un point de vue strictement technique, les nouvelles allocations de DTS n'impliquent pas de coûts directs pour les pays développés. C'est l'une des raisons pour lesquelles leur utilisation éventuelle à des fins de développement est déjà mentionnée dans le rapport de la Commission Brandt en 1970. Reste que le projet de quatrième amendement des statuts du FMI présenté en 1997, qui aurait pour effet de doubler les allocations cumulatives en les portant à 42,8 milliards de dollars de DTS, n'a pas encore pris effet alors qu'il a été entériné par 111 pays membres du FMI, faute d'avoir réuni 85 % du total des voix attribuées.

54. Les études montrent que l'utilisation des DTS pour compléter les aides et fournir des biens publics mondiaux ne compromettrait pas la stabilité internationale; il apparaît au vu des dernières années qu'une dépendance moins grande à l'égard de

la monnaie d'un seul pays pour l'unité de compte et la réserve de liquidité mondiale pourrait en fait améliorer la stabilité du système. Les nouveaux DTS pourraient être alloués en priorité aux pays très endettés afin qu'ils puissent alléger leur dette hors conditionnalité imposée par les créanciers.

55. Des modalités plus structurées d'utilisation des allocations de DTS pour financer le développement et l'activité contre-cyclique de stabilisation internationale, y compris en attribuant dans l'immédiat plus de DTS aux pays membres sous-représentés, pourraient contribuer à la réforme en cours de la gouvernance du FMI. À titre d'exemple, une émission annuelle de DTS dans la limite de 10 % du montant cumulé des quotes-parts pourrait produire 20 milliards de DTS qui, s'ils allaient au financement du développement et les pays développés faisant don de leur part, représenteraient environ 25 à 30 milliards de dollars supplémentaires pour le développement.

56. *La coopération internationale en matière fiscale.* Lors d'un séminaire de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur les perspectives concernant le financement novateur dans le nouvel environnement économique mondial tenu le 28 mai 2009 à Paris, le Secrétaire général de l'OCDE Angel Gurría a déclaré que « le financement novateur doit contribuer à renforcer les capacités des administrations fiscales dans les pays en développement; c'est la "nouvelle frontière" de la politique de développement ». Les récents travaux de l'OCDE sur la lutte contre l'évasion fiscale dans le monde contribueront à aider ces pays à combattre l'utilisation des paradis fiscaux et à réduire ainsi leur déficit. On mesure mal ce que l'efficacité et la transparence du régime des impôts pourraient apporter à l'économie des pays en développement en termes de rentrées fiscales; certaines organisations non gouvernementales avancent le chiffre de 50 à 250 milliards de dollars par an. Le renforcement de la coopération internationale en matière fiscale devrait être l'un des piliers de tout système mondial de régulation financière efficace. Dans le document final de la conférence sur le financement du développement (Déclaration de Doha), les gouvernements ont prié spécifiquement le Conseil économique et social d'examiner la possibilité de renforcer les mécanismes institutionnels, à commencer par le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale Cette activité des Nations Unies aide les pays en développement à mobiliser des fonds publics par une coopération internationale renforcée dans des domaines comme la lutte contre l'évasion fiscale, le renforcement des administrations fiscales, la taxe sur les écoservices et l'utilisation des ressources naturelles. L'encourager et lui donner des moyens supplémentaires permettrait d'intensifier la coopération internationale en matière fiscale et irait dans le sens de la promesse faite par les gouvernements d'augmenter leurs recettes fiscales en modernisant les régimes d'imposition, en améliorant la collecte de l'impôt, en élargissant l'assiette fiscale et en luttant efficacement contre l'évasion fiscale. La recherche d'un consensus sur les normes de coopération internationale en matière fiscale est particulièrement facilitée dans les espaces de concertation universelle des Nations Unies. La participation des ministres des finances à cet exercice est essentielle à cet égard; une commission intergouvernementale pourrait être chargée de coordonner l'élaboration des normes, comme l'a suggéré récemment la Commission d'experts du Président de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les réformes du système monétaire et financier international.

57. Les mécanismes financiers innovants ont démontré leur fort potentiel de complémentarité par rapport aux aides conventionnelles pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et cela malgré leur impact quantitatif



---

limité, puisqu'ils ont produit seulement autour de 2,5 milliards de dollars de financement supplémentaire depuis 2006. Il faut donc véritablement promouvoir les financements innovants, qui constituent une source complémentaire plus stable et prévisible d'aide au développement, ainsi que l'a souligné le Groupe pilote à sa sixième réunion plénière tenue à Paris les 28 et 29 mai 2009.

58. Il est temps maintenant de s'appuyer sur les mécanismes de financement novateurs existants pour amplifier le rôle de ces instruments dans l'architecture mondiale de l'aide en général et leur impact sur le développement local. Le travail qu'accomplira le Conseiller spécial du Secrétaire général avec le I-8 Group/L.I.F.E. nouvellement créé pour réunir les principaux mécanismes existants autour du partage des meilleures pratiques, du renforcement et de la coordination des activités et de recherche de soutiens publics pour des initiatives nouvelles sera primordial à cet égard.

59. Le financement innovant est un élément capital de l'architecture complexe et évolutive de l'aide au développement, devenue ces dernières années hautement pluraliste et diversifiée, avec des fonds et des programmes mondiaux, des fondations, des organisations non gouvernementales, des partenariats public-privé et des contributions philanthropiques volontaires, ainsi que des nouveaux donateurs. La transparence, le contrôle et l'efficacité de ces ressources supplémentaires est donc un élément primordial, de même que l'utilisation des fonds qui résultent de projets de financement novateurs s'inscrivant dans l'effort de réforme de l'architecture de l'aide internationale.